

Prévention du tabagisme, soutien au patient fumeur

Public et pré-requis

Ce DIU est orienté vers l'approche de santé publique et la participation à la prise en charge des fumeurs. **Il ne confère pas le titre de tabacologue** qui est réservé aux professionnels de santé autorisés réglementairement à prescrire la substitution nicotinique (loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé : médecins, sages-femmes, médecins du travail, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes)

Sont admis à s'inscrire au Diplôme Inter-Universitaire, **après accord du responsable de l'enseignement**, les personnes suivantes, indépendamment de leur nationalité :

- 1)
 - les docteurs en médecine
 - les docteurs en pharmacie
 - les docteurs en odontologie
 - ainsi que les étudiants de ces différentes filières ayant validé le deuxième cycle d'études

- 2) les autres professionnels ou étudiants ayant validé un premier cycle d'études, envisageant un exercice professionnel dans la prévention du tabagisme en population ou dans l'accompagnement à l'arrêt du tabac en lien avec un tabacologue et idéalement au sein d'une équipe pluriprofessionnelle de tabacologie ou addictologie (type ELSA ou CSAPA ou UCT).

Conditions d'admission :

Admission sur dossier de candidature : CV, lettre de motivation et copie du dernier diplôme.

Dossier de candidature à envoyer avant le 1^{er} septembre par mail : fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr

Objectifs

L'objectif de cet enseignement est d'apporter aux participants un ensemble de connaissances, de méthodes et de savoir-faire leur permettant de contribuer efficacement aux actions de santé publique vis-à-vis du tabagisme :

- > sur le plan collectif (prévention, éducation pour la santé, pilotage de projets et programmes)
- > sur le plan individuel (participation à la prise en charge des fumeurs et de leur entourage en lien avec les professionnels de santé autorisés à prescrire les TNS).

Cet enseignement vise la formation de professionnels sur le plan préventif. Il ne confère pas d'habilitation à l'exercice clinique et thérapeutique.

Le contenu pédagogique est axé sur la pratique de la tabacologie. Les éléments théoriques introduits doivent trouver un écho pratique tant dans les exposés des enseignants, des cas cliniques présentés que dans les stages chez le praticien.

Programme de formation et calendrier

L'enseignement comporte 4 modules théoriques (représentant 80 heures) organisés ainsi :

- module 1 en novembre-décembre à Lyon (20 h) mercredi, jeudi et vendredi, en présentiel
- module 2 en mars à Clermont-Ferrand (20 h) mercredi-jeudi et vendredi, en présentiel
- module 3 en avril à Grenoble (20h) jeudi-vendredi et samedi matin, en présentiel
- module 4 en mai, à Clermont-Ferrand (12h) le mercredi et jeudi, en présentiel

un enseignement spécifique d'une journée ciblé « Santé Publique » (8h), en juin et en distanciel.

- un stage professionnel :

5 heures de stage clinique de tabacologie dans un lieu agréé par les responsables de l'enseignement et pratiquant la substitution nicotinique, idéalement en consultation externe. Il fait l'objet d'une convention établie entre l'université d'inscription et la structure d'accueil, celle-ci délivre une attestation de stage.

15 heures de stage de « promotion de la santé » dans des structures de prévention/éducation à la santé/promotion de la santé (IREPS, Service Sanitaire, CSAPA, France Addictions, LSST, ETP...).

- un travail personnel avec production :
- d'un rapport bibliographique ou mini-mémoire (20 heures)
- d'un mémoire (60 heures)

Validation

L'admission sera prononcée sur la moyenne, par totalisation des notes obtenues aux deux épreuves (enseignement et mémoire).

Une acquisition partielle peut être reportée sur l'année suivante : si un candidat a acquis la moyenne à l'examen écrit ou au mémoire, la note correspondante pourra être reportée sur une session suivante.

L'examen est organisé en une session annuelle unique. Pour s'y présenter, le candidat doit avoir préalablement :

- satisfait au contrôle d'assiduité
- rédigé et remis à l'enseignant responsable de l'Université d'inscription, le document « préparation bibliographique au mémoire », avant la fin avril.

L'examen comprend :

- un écrit anonyme à la faculté de médecine de Lyon d'une durée de 2 heures, comportant des questions rédactionnelles sur le programme et une mise en situation en lien avec la prévention/santé publique, au terme de l'enseignement (coefficient 1 ; l'épreuve écrite est programmée en juin).
- la soutenance d'un mémoire à la faculté de médecine de Lyon ou de Saint Etienne, portant sur un sujet en rapport avec la prévention du tabagisme ou le soutien au fumeur pendant le sevrage tabagique ou envisageant l'arrêt du tabac (Coefficient 2). L'épreuve orale se déroule en octobre.

Equipe pédagogique

C MASSOUBRE – PU/PH – CHU St Etienne

Tarifs

(L'université n'est pas assujettie à la TVA)

FORMATION CONTINUE

- Prise en charge individuelle ou par un tiers : 900 €

FORMATION INITIALE

- Inscription principale (déjà inscrit dans une autre Université) : 650 €
- Inscription secondaire (déjà inscrit à l'université Jean Monnet) : 400 €

Contacts

Service Formation Continue

Tél : 04 77 42 14 61 ou 00

fcsante-mixte@univ-st-etienne.fr

Organisme de formation référencé Qualiopi – N° d'activité : 82 42 P00 242